

# Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des produits commercialisés par la Société Madeira Stone inscrite au RCS de Bayonne N° 952 411 106

En achetant des produits ou en passant commande, le client déclare accepter, sans réserve, ces conditions générales de vente en accord avec le droit applicable.

## 1 DEVIS-COMMANDE

Le vendeur conserve intégralement la propriété de ses projets.

Le devis est un document sur lequel sont portées les informations commerciales de l'entreprise (enseigne, dénomination sociale, adresse, statut juridique, montant du capital, numéro de siren), le nom et la signature du client. L'intervention éventuelle d'un architecte ou d'un décorateur commandée par le client est à la charge de celui-ci.

Pour les fournitures de carrelage, pierre reconstituée et pierre naturelle, bois et produits intégrant du bois, les dimensions, nuances de couleur, aspect, structure, poids peuvent être soumis à des variations inhérentes à leur fabrication ou à leur nature, entrant dans les tolérances d'usage. Les réclamations concernant la non-conformité apparente de ces Produits ne sont prises en considération qu'avant leur pose.

## 2 DROIT DE RÉTRACTATION

Délai, exercice et effets : Une fois le contrat conclu, vous avez le droit de vous rétracter sans donner de motif dans un délai de quatorze jours à compter de la date de signature du bon de commande. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier par courrier recommandé votre décision de rétractation du présent contrat.

## 3- PRIX-CONDITIONS DE PAIEMENT ET DE PROPRIÉTÉ

Les prix des marchandises sont ceux déterminés à la signature de la commande.

Conformément aux dispositions de l'article L 114-1 du Code de la Consommation, les parties conviennent que les sommes versées à la signature du bon de commande et avant paiement complet, sont des acomptes.

A la signature du devis, un acompte de 40% du montant total.

55% à la livraison des marchandises s' il y a une prestation de pose.

60% si la commande n'inclut de prestation de pose

5%, le solde de la commande à la fin des travaux de pose

On entend par pose, la fixation des meubles énoncés dans la commande, à l'exclusion de tous autres travaux qui constituent des travaux d'installation de meubles qui ne figurent pas dans la commande.

### Retard de paiement - non-paiement

Tout retard dans le paiement de nos factures entraîne l'application d'une pénalité calculée sur le montant TTC de notre créance au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majorée de 10 points.

En outre, et depuis le 1er janvier 2013, la loi nous fait obligation de vous rappeler qu'en application des dispositions combinées des articles L 441-6 alinéa 12 et D 441-5 du Code de commerce (décret 2012-1115 du 02/10/2010) depuis le 1er janvier 2013 le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement des sommes dues par le débiteur professionnel est fixé à 40€ par facture. En outre, lorsque nos frais de recouvrement s'avèrent supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire automatique, nous sommes en droit de vous réclamer une indemnisation complémentaire sur justificatifs des frais que nous avons réellement exposés.

### Clause de réserve de propriété et transfert des risques

Les produits resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires, dans les termes de la Loi du 12 mai 1980.

Le non-paiement, même partiel, de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des produits. Le droit de revendication s'exerce même dans le cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire de l'acheteur. En cas de revendication, la vente sera résiliée de plein droit. Par dérogation à l'article 1583 du Code Civil, la livraison des produits opère transfert des risques à la charge de l'acheteur, tant pour les dommages subis par les produits que ceux causés aux tiers. La restitution des produits s'effectuera aux frais et risques de l'acheteur.

En cas de mise en œuvre de la Clause de Réserve de Propriété, les acomptes versés au vendeur lui resteront acquis à titre de dommages et intérêts

## 4 GARANTIE-ASSURANCE DÉCENNALE

Les produits vendus bénéficient de la garantie accordée par le fabricant. Le vendeur est tenu de la garantie légale au sens des articles 1641 et suivants du code civil. Cette garantie couvre tous les vices cachés ou apparents à compter de la date de livraison. L'application des garanties légales de conformité (articles L.217-3). La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

La seule obligation incombant au vendeur au titre de la garantie est, à son choix, le remplacement gratuit ou la remise en état des produits reconnus défectueux par le fabricant, sans autre prestation ou indemnité. Les interventions effectuées au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger sa durée. L'acheteur ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas d'immobilisation du produit du fait de l'application de la garantie.

L'ensemble des meubles sont garantis 10 ans. Cette garantie couvre les défauts de qualité des composants et tout vice de fabrication ou de fonctionnement des équipements. Toute réclamation portant sur un défaut de fabrication ou de finition, est prise en compte si elle est formulée dans les 15 jours suivant la réception de la marchandise. Seules les pièces reconnues défectueuses par nos services font l'objet d'un remplacement gratuit, et cet échange n'occasionne aucun remboursement des frais de main- d'œuvre.

Les garanties légales ne s'appliquent pas en cas de :

Modifications d'aspect du produit consécutives à un usage normal ou à un vieillissement normal du produit (laque notamment) ou à l'évolution propre des matériaux naturels (singularités du bois). Détériorations, pannes provoquées par une mauvaise utilisation ou un usage abusif du produit ou un usage professionnel ou commercial, le non-respect des conseils d'utilisation et d'entretien, ou par des causes externes au produit (cas de force majeure, vol, infiltration d'eau, catastrophe naturelle, chaleur anormale, incendie, humidité anormale, chute, foudre, sur/sous-tension, court-circuit...) de réparations ou de toutes interventions exécutées par des personnes étrangères au vendeur ou non agréées par lui ou par le fabricant, ou si ces interventions n'ont pas respecté les instructions.

## 5 LIVRAISON-POSE-INSTALLATION

Tout retard de livraison du fait de circonstances indépendantes de la volonté du vendeur ne pourra pas entraîner l'annulation de la commande. La responsabilité du vendeur ne pourra pas être engagée pour tout préjudice résultant de ce retard. Toutefois, si la délivrance des produits n'est pas intervenue 30 jours après la date indicative de livraison, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception. L'acheteur ne pourra alors prétendre qu'à la restitution du ou des acomptes versés, sans autre indemnité. Le vendeur est déchargé de plein droit de toute responsabilité en cas de force majeure ou d'événements tels que : lock-out, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, accident d'outillage, retard dans les transports ou toute autre cause amenant un chômage partiel ou total pour le vendeur ou ses fournisseurs.

Le vendeur informera l'acheteur en temps opportun des cas et événements ci-dessus énumérés. Tout retard de livraison dû à un fait caractéristique de force majeure entraînera, au choix du vendeur, soit la résolution pure et simple de la vente, soit la prorogation des délais de livraison ou de mise à disposition, et ce sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à autre indemnité. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur a rempli toutes ses obligations à l'égard du vendeur. Lorsque la livraison s'effectue par mise à disposition, le vendeur s'engage à informer l'acheteur par écrit de la date de mise à disposition.

## 6 FORCE MAJEURE

L'exécution par Madeira Stone de tout ou partie de ses obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.

Sont considérés comme tels, notamment, sans que cette liste ne soit limitative, la guerre, les émeutes, l'insurrection, les troubles sociaux, les grèves de toutes natures et notamment celles affectant les transports, et les problèmes d'approvisionnement de Madeira Stone

## 7 JURIDICTION COMPÉTENTE

En cas de litige éventuel, de quelque nature que ce soit, relatif à nos ventes, les parties déclarent faire attribution de compétences au Tribunal de Bayonne.